

# REGLEMENT VAL D'OISE TROPHY 2018

Tout compétiteur s'engageant sur une des épreuves du Val d'Oise Trophy est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Tout concurrent suspendu dans une fédération quelle qu'elle soit, ne pourra participer aux épreuves du VOT.

## I - LES EPREUVES

Le Val d'Oise Trophy est organisé sous l'égide de l'UFOLEP.

Les épreuves du Val d'Oise Trophy sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s. Pour les non licencié(e)s et licencié(e)s UFOLEP en possession d'une licence randonnée (R5-2), un certificat médical de moins un an et de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire et devra être remis sur chaque manche. Lors du retrait de la plaque de cadre, les licenciés UFOLEP compétition (R5-1) devront présenter leur licence.

Les différents classements prendront en compte tous les compétiteurs, licenciés ou non.

**Calendrier 2018 et lieu des épreuves.**

- Fosses : Le 18 mars
- Méry sur Oise : Le 25 Mars
- Bonnières (78) : Le 08 avril
- Jouy le Moutier : Le 26 mai semi nocturne
- Marines : le 3 juin (finale)

## II - CATEGORIES

Les catégories servant à établir les classements sont les suivantes et numérotées comme suit :

Jeunes 13/14 ans (Minimes garçons)

N° 1 à 69

Jeunes 13/14 ans (Minimes filles)

N° 71 à 99

Féminines 17 ans et plus

N° 100 à 150

Jeunes 15/16 ans (cadettes)

N° 280 à 299

Jeunes 15/16 ans (cadets)

N° 200 à 279

Tandems 17 ans et plus

N° 700 à 750

Adultes 17/19 ans (Juniors)

N° 300 à 399

Adultes 20/29 ans (Seniors A)

N° 400 à 499

Adultes 30/39 ans (Seniors B)

N° 500 à 599

Adultes 40/49 ans (Vétérans A)

N° 600 à 699

Adultes 50/59 ans (Vétérans B)

N° 830 à 879

Adultes 60 ans et plus (Vétérans C)

N° 880 à 899

## III - INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent s'effectuer par courrier, par internet (site du VOT) ou sur place avec majoration de 4€.

Les inscriptions par courrier devront être rédigées sur un bulletin d'engagement spécifique et envoyées à : Val d'Oise Trophy, 15 Rue Ernest Desjardins 95270 Noisy-sur-Oise, accompagnées de leurs droits d'engagement à l'ordre du Val d'Oise Trophy. Tout engagement reçu sans règlement entraînera la nullité de l'inscription. Les inscriptions par courrier seront naturellement clôturées le vendredi soir, avant veille de l'épreuve. Les inscriptions par internet avec paiement sécurisé seront clôturées le samedi midi, veille de l'épreuve

La clôture des engagements sur place interviendra 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

---

## IV - DROIT A L'IMAGE

---

Sauf avis formulé expressément par écrit aux organisateurs, les participants au VOT autorisent l'organisation, à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

---

## V - MATERIEL

---

Les VTT admis dans les épreuves du Val d'Oise Trophy devront répondre aux normes UCI en vigueur. Sont non autorisés, les vélos de cyclocross et VAE. L'assistance technique est autorisée **uniquement** dans la zone prévue à cet effet (si prévue par l'organisateur). Elle consiste à la réparation ou au changement de toute pièce à l'exception du cadre (aide extérieure autorisée sur cette zone). La plaque de cadre avec puce remise le jour de l'épreuve contre une caution de 3€ doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

Les oreillettes sont interdites, tout comme les caméras quel que soit le point d'ancrage.

---

## VI - EQUIPEMENT

---

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

En cas de cumul de maillots, le maillot de champion national UFOLEP, et le maillot de champion départemental UFOLEP seront acceptés sur l'épreuve, mais en cas de victoire le maillot de leader devra être porté au podium.

Les maillots de « champion » obtenus dans les autres fédérations sont interdits sur les épreuves UFOLEP

---

## VII - CIRCUITS

---

Des pointages intermédiaires pourront être mis en place sur les différents parcours. Tout concurrent pris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Les parcours pourront être aménagés suivant les conditions climatiques

Le coureur est sensé connaître l'itinéraire officiel de l'épreuve et est seul responsable de son parcours.

L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou d'arrêter la manche en cas de conditions mettant en cause la sécurité des concurrents ou des spectateurs.

Chaque vététiste se doit de respecter l'environnement. Les déchets (tubes, papiers, etc ,devront être conservés dans la poche ou déposés dans la zone prévue à cet effet. Les commissaires se réservent le droit de pénaliser les coureurs concernés .

Tout vététiste ou dirigeant se montrant incorrect envers les commissaires, organisateurs pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collègue des commissaires.

---

## VIII - DEPARTS

---

**Les départs seront donnés à 9h30 pour les deux premières épreuves, à 18h30 pour l'épreuve de Jouy le Moutier et à 9H00 pour les autres épreuves**

Dans la mesure du possible tous les départs s'effectueront par distance à parcourir et par catégorie, à savoir :

- 1<sup>er</sup> départ : adultes 20/29 ans (seniors A); heure H
  - 2<sup>ème</sup> départ ; adultes 30/39 ans (seniors B) ; heure H + 15 secondes
  - 3<sup>ème</sup> départ : adultes 40/49 ans (vétérans A); heure H + 30 secondes
  
  - 4<sup>ème</sup> départ : adultes 17/19 ans (juniors) ; heure H + 3 minutes
  - 5<sup>ème</sup> départ : adultes 50 ans et plus (vétérans B et C); heure H + 3 minutes 15 s
  - 6<sup>ème</sup> départ : Féminines ; heure H + 3 minutes 30 s
  - 7<sup>ème</sup> départ : Tandems; heure H + 3 minutes 45 s
  - 
  - 8<sup>ème</sup> départ :jeunes 15/16 ans (cadets et cadettes) ; heure H + 6 minutes 15 s
  - 
  - 9<sup>ème</sup> départ : jeunes 13/14 ans (Minimes G et F) ; heure H + 7 minutes 15 s
- Les commissaires pourront selon l'épreuve modifier les modalités de départ.**

---

## IX - CLASSEMENTS

---

Lors de chaque épreuve seront établis des classements par catégories et au temps. Sera classé premier, celui qui aura effectué le nombre de tours requis en un minimum de temps, et ainsi de suite. Tout concurrent arrêté par les commissaires ou n'ayant pas effectué la totalité des tours, sera affecté du temps du dernier classé ayant réalisé la totalité des tours + 15mn

Tout concurrent ayant abandonné sera crédité d'un temps de 4h (pour le classement général).

Le classement général du Val d'Oise Trophy se fera sur le temps cumulé des 4 meilleures manches (sauf conditions exceptionnelles et décisions des commissaires).

Tout concurrent en tête au classement général de sa catégorie se verra attribuer un maillot de leader. Ce maillot lui sera prêté lors de la cérémonie protocolaire, mais ne lui sera remis définitivement qu'au départ de la manche suivante, maillot qu'il devra porter lors de cette même manche

Un pilote ne pourra recevoir plus d'un maillot de leader sur l'ensemble des manches du VOT 2018

En cas d'égalité de temps des premiers, le mieux placé lors de la dernière manche organisée portera le maillot de leader.

---

## X - PENALITES

---

Les leaders de chaque catégorie ont obligation de porter leur maillot de leader pendant l'épreuve, sous peine d'une pénalité de 15 minutes au classement de la manche (sauf pour les champions départementaux et nationaux UFOLEP).

Les trois premiers de chaque catégorie doivent être présents pour la remise des récompenses avec le maillot de leur club. Une pénalité de 15 minutes au classement de la manche sera appliquée à tous les pilotes se présentant au podium sans leur maillot de club.

---

## XI - RECLAMATIONS

---

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du pilote dans un délai de 45 mn après son arrivée.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 45 mn après l'arrivée du contestataire. Un collège de commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.